

AR Prefecture

083-218301075-20210408-DEL0804202127-DE

Reçu le 13/04/2021

Publié le 13/04/2021



VILLE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 AVRIL 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 27

ACCEPTATION DE DONDS - FINANCEMENT DU PROJET ' MISE EN LUMIERE
DE L'ŒUVRE D'ALBERT CAMUS '

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
1 avril 2021		33	32	33

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 8 avril 2021 à 16h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière, en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Étaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, Mme PERRIN, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme BIANCHI, Mme SUCHET, Mme KERGOURLAY, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT.

Absent excusé : Mme Claude ICHARD à M. Julien LUCHINI.

Secrétaire de séance : BIANCHI Marie Line

Monsieur BACQUET soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 2541-12, alinéa 8, du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission extra-municipale finances publiques budget du 31 mars 2021,

CONSIDÉRANT que la Commune de Roquebrune-sur-Argens organise, du 28 mai au 28 septembre 2021, une manifestation d'ampleur intitulée « Albert CAMUS, Méditerranéen », laquelle se concrétisera par de nombreuses actions culturelles, patrimoniales, artistiques et pédagogiques,

De nombreux invités prestigieux y sont attendus tels que : Catherine CAMUS, fille de l'auteur, Elisabeth MAISONDIEU-CAMUS, petite-fille de l'auteur et marraine de l'évènement roquebrunois, Abd Al Malik, artiste, Mounir BOUCHENAKI, conseiller UNESCO, ...

AR Prefecture

083-218301075-20210408-DEL0804202127-DE
Reçu le 13/04/2021
Publié le 13/04/2021

La Région Sud a par ailleurs souhaité mettre à l'honneur Albert Camus sur tout le territoire en 2021 et 2022 et inaugurera « les années Albert Camus » à Roquebrune-sur-Argens le 28 mai 2021, en présence de Renaud MUSELIER, Président de Région.

CONSIDERANT que M. le Maire a, par délibération municipale n° 13 du 09 juillet 2020, reçu délégation du Conseil Municipal pour l'encaissement de dons et legs non grevés de charges et conditions,

CONSIDERANT que compte tenu de l'impact de l'événement « mise en valeur de l'œuvre d'Albert CAMUS », certains partenaires de la Commune (personnes morales ou physiques), envisagent d'effectuer des dons destinés au financement de la manifestation, à la condition d'être cités dans les différents supports de communication municipaux, destinés à promouvoir l'évènement,

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'encaissement des sommes versées, à titre de don, par toutes personnes physiques ou morales dans le cadre du projet « mise en lumière de l'œuvre d'Albert CAMUS ».

ACCEPTE que ces dons soient effectués à la condition que les donateurs soient cités sur les supports de communication municipaux, produits aux fins de promouvoir ladite manifestation.

A l'unanimité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 8 avril 2021



A blue ink signature consisting of several overlapping diagonal strokes, written over a circular official stamp of the Municipality of Roquebrune-sur-Argens.

Jean CAYRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.